

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2026

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU 15 JUIN 2026

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/14
Deuxième partie Histoire (8 points)	3/14 à 8/14
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	9/14 à 14/14
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BMA-FHG-HGEMC-ME1	1/14

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 1 : l'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Compétence évaluée : *maîtriser et utiliser des repères spatiaux. (3 points)*

- Question 1 : définissez la notion de changements globaux.
- Question 2 : citez trois des cinq principaux États producteurs d'énergie.

Compétence évaluée : *s'approprier les démarches géographiques. (3 points)*

- Question 3 : justifiez l'affirmation suivante extraite du « Guide de l'aménagement durable » publié par les Ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique (juin 2025) :
« *L'aménagement durable est un enjeu majeur pour notre société car il impacte directement la qualité de vie de la population, l'environnement, ainsi que le développement économique et social* ».

Vous illustrerez votre réponse à l'aide d'un exemple d'aménagement de votre choix.

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 2 : vivre en France en démocratie depuis 1945.

Capacités évaluées :

- questionner des documents pour conduire une analyse historique ;
- raconter un événement et argumenter sur sa portée historique.

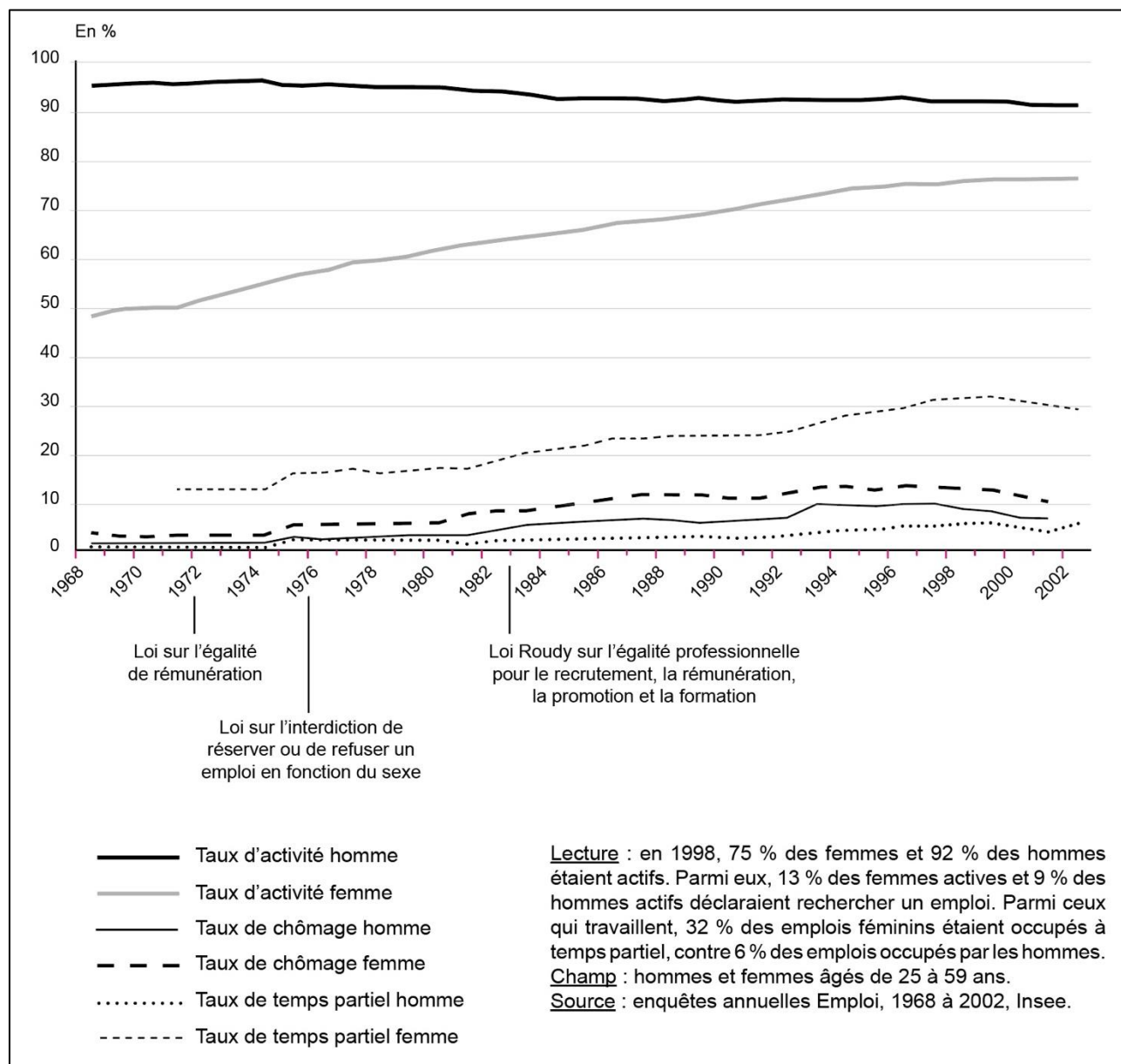
SUJET

Les femmes dans le monde du travail depuis 1945

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Cédric Afsa Essafi et Sophie Buffeteau, « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? ». In : <i>Économie et statistique</i> , n°398-399, 2006.
Document 2	Magazine <i>Elle</i> , 16 février 1967. Disponible sur : www.georges-pompidou.org
Document 3	France Culture, <i>Une histoire particulière : les secrets d'une secrétaire</i> , épisode 1/2 « Nadine et ses 97 CDD et 3 CDI » (transcription fidèle des propos).

Document 1 : taux d'activité, de chômage et de temps partiel en France de 1968 à 2002.



Source : Cédric Afsa Essafi et Sophie Buffeteau, « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? ». In : *Économie et statistique*, n°398-399, 2006.

Question - Tout ce qui touche à l'école passionne les femmes. Si les législatives redonnent au Parlement la majorité sortante et assurent votre gouvernement, quelles améliorations pensez-vous pouvoir réaliser dans le domaine scolaire au cours de la prochaine législature ?

Réponse - Dans aucun domaine nous n'avons fait autant que dans celui de l'Éducation nationale. Il suffit de poursuivre l'effort. Sur deux points cependant je voudrais l'accentuer. D'abord en multipliant les classes maternelles, précisément pour permettre aux jeunes femmes qui de nos jours travaillent souvent en dehors de leur foyer, d'être dégagées du souci des enfants. [...]

Question - Je ne puis abandonner la question de l'école sans parler de l'enseignement technique. Il est pratiquement fermé aux femmes. Fin 1965, les chiffres étaient les suivants : 28 000 places dans les centres de formation professionnelle, dont 800 pour les femmes ! La promotion des femmes dépend pourtant de la diffusion d'un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'industrie. Or, votre gouvernement – non plus d'ailleurs que tous ceux qui l'ont précédé – n'a rien fait pour aider les femmes à devenir des techniciennes qualifiées. Avez-vous des projets précis dans ce domaine ? Lesquels ? Et dans quel délai les croyez-vous réalisables ?

Réponse - Ce que vous dites est surtout vrai de la formation professionnelle des adultes, et c'est un héritage du passé en ce sens que les femmes, une fois engagées dans la vie sans avoir reçu de formation technique, peuvent difficilement suivre un enseignement accéléré à temps plein. Mais les collèges techniques publics s'adressent aux filles aussi bien qu'aux garçons et la preuve en est qu'en 1964-1965 sur un total de 300 000 élèves, il y avait 125 000 filles. Ce qui est vrai et bien normal, c'est que les filles suivent l'enseignement commercial plus qu'industriel.

De ce point de vue le développement du secteur tertiaire dans notre enseignement technique à tous les échelons favorisera la promotion des jeunes filles auxquelles les activités de ce secteur conviennent particulièrement.

Question - La France a signé le traité de Rome qui prévoit, dans le cadre du Marché commun, l'égalisation des salaires masculins et féminins. La loi française « à travail égal, salaire égal » est quotidiennement tournée¹ grâce à une injuste discrimination dans la promotion ; grâce aussi au classement des ouvrières dans la catégorie OS – ouvrière spécialisée – qui est la plus mal payée. Il serait aisé de remédier à cette dernière injustice en établissant un barème d'équivalence entre travail masculin et travail féminin. Il en a été souvent question – du côté des syndicats ouvriers tout au moins. Quels sont les projets du gouvernement à propos de cette réforme urgente ?

Réponse - Le traité de Rome n'a pas inventé l'égalisation des salaires masculins et féminins : c'est une ordonnance du 26 août 1944, prise par le gouvernement du général de Gaulle qui a posé le principe « à travail égal, salaire égal ». Certes ce principe est souvent tourné dans la pratique, notamment par le petit nombre de femmes occupant des emplois de cadres. [...]

Ce qu'il faut avant tout c'est développer la formation professionnelle des jeunes filles et sur ce point nous sommes en avance, puisque le taux de scolarité des filles de 15 à 19 ans est déjà supérieur à celui des garçons ! Croyez-moi, l'avenir est aux femmes. Il y a là une véritable révolution qui s'accomplit sous nos yeux et dont on se rend souvent mal compte.

Question - [...] Je vous demande de vouloir bien expliquer, M. le Premier ministre, quelle « philosophie » de la Femme est la vôtre.

Réponse - Je suis pour la liberté. Des femmes, en nombre de plus en plus grand, désirent exercer une profession. À l'État de leur en donner les moyens et il le fait en leur ouvrant toutes les formes d'enseignement et toutes les carrières qui dépendent de lui. D'autres, en particulier les mères de famille nombreuses, veulent se consacrer à leur foyer. Il faut qu'elles le puissent et que l'aide aux familles que nous pratiquons (allocations familiales, allocation de salaire unique, allocation logement) et que nous ne cesserons de pratiquer, le leur permettent.

Et il faut enfin que d'autres puissent se partager entre leur famille et leur profession. D'où l'utilité d'encourager les femmes à se diriger vers des professions qui ne les tiennent pas constamment au dehors (enseignement, magistrature par exemple) ; d'où l'utilité de mettre en place un système de travail à temps partiel ou encore des systèmes de reconversion professionnelle pour les mères de famille ayant achevé d'élever leurs enfants. Nous avons pris déjà des mesures en ce sens, en prévoyant par exemple une aide financière pour les femmes qui, ayant élevé trois enfants, veulent exercer une activité professionnelle.

Voilà, selon moi, les directions dans lesquelles il faut maintenant progresser. Car ma philosophie, c'est que la femme doit être pleinement elle-même aussi bien jeune fille que mère de famille et qu'il n'y a pas à créer des oppositions ou des incompatibilités entre son rôle d'épouse ou de mère et son métier. Il faut, au contraire, réaliser pleinement la compatibilité. C'est dans ce sens que je travaillerai si j'en ai la possibilité.

Note :

1. tournée : contournée, évitée.

Source : magazine *Elle*, 16 février 1967. Disponible sur : www.georges-pompidou.org

Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BMA-FHG-HGEMC-ME1	6/14

Document 3 : le témoignage de Nadine Rog, secrétaire née en 1958.

Nadine Rog : Je n'étais pas une très bonne élève. Je me souviens que mes parents avaient été convoqués en disant « Nadine, elle ne peut passer en 6e, elle a un niveau trop bas. Il faut prévoir pour elle une fonction plutôt dans la couture ». Je n'étais pas du tout manuelle. [...] Je n'avais pas le choix. Je me suis dit que le moindre mal, c'était de devenir secrétaire. C'était plutôt une ascension dans le milieu dans lequel j'ai évolué.

J'ai pendant longtemps porté la jupe crayon et le chemisier. C'était indissociable. [...] Le pantalon est venu beaucoup plus tard, je dirais dans les années 2000. C'est pas si vieux que ça ! Et après je suis passée au jean. C'était une manière de m'émanciper, effectivement. J'ai pris du temps. [...]

Journaliste : L'arrivée de la machine électronique et les ordinateurs, qu'est-ce que ça a changé dans le métier ?

Nadine Rog : On a multiplié les tâches de la secrétaire. Elle était globalement bornée à taper tout à longueur de journée, et là, il y a eu une amplitude des tâches. Les courriers, on n'avait plus besoin de nous les dicter, on le faisait nous-mêmes, on suivait des dossiers de A à Z, ce que je ne faisais pas toujours les premiers temps dans les entreprises, parce que le temps de taper les lettres prenait déjà beaucoup dans la journée. Donc les tâches de la secrétaire dans mon cas se sont multipliées et ont été une certaine richesse. J'ai aimé mon métier, c'est incroyable, mais parce que je pense qu'au niveau scolaire, je revenais tellement de loin, que finalement, pour moi, c'était une solution, un certain bonheur. J'étais pas à l'usine. J'étais dans un métier propre. [...]

Journaliste : Est-ce qu'on vous a demandé dans votre longue carrière de secrétaire, au sein de l'entreprise, des tâches domestiques à faire ?

Nadine Rog : Oui, parfois, j'ai eu à préparer le café, des boissons froides, des boissons chaudes. Il m'est arrivé d'acheter des fleurs pour décorer une salle parce qu'on recevait des clients. On m'a eu demandé aussi une ou deux fois d'être bien habillée, d'être en tailleur. J'ai servi un peu de pot de fleurs, j'ai fait un peu potiche. » [...]

Journaliste : [Dans] combien [d'entreprises avez-vous travaillé] ?

Nadine Rog : 97 missions dans 78 entreprises. De l'âge de 20 ans jusqu'à mon dernier emploi où je suis restée 17 ans. [...] C'était des contrats à la semaine, au mois, et il y avait toujours ce souci d'être dans la recherche. [...] Ça m'a peut-être appris à me construire. J'étais obligée d'être dans la lutte, dans la formation, dans l'apprentissage. Ça s'arrêtait jamais.

Source : France Culture, *Une histoire particulière : les secrets d'une secrétaire*, épisode 1/2 « Nadine et ses 97 CDD et 3 CDI » (transcription fidèle des propos).

QUESTIONS

Question 1 : décrivez l'évolution du taux d'activité des femmes de 1968 à 2002. (Document 1)

Question 2 : listez les actions conduites par l'État pour encourager le travail des femmes. (Documents 1 et 2)

Question 3 : identifiez les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. (Documents 1, 2 et 3)

Question 4 : justifiez l'affirmation suivante : « Depuis les années 1960, l'évolution du travail des femmes s'inscrit dans un contexte de tertiarisation de l'économie française ». (Documents 2 et 3)

Question 5 : à l'aide des documents et de vos connaissances, racontez l'évolution de la place des femmes dans la société française depuis 1945 (travail, politique, société...) dans un texte d'une dizaine de lignes.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème annuel : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- *construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;*
- *mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;*
- *respecter autrui et la pluralité des points de vue.*

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : *association, liberté d'expression, responsabilité, débat démocratique.*

SUJET

L'éclairage public, source de débat démocratique

En France, l'extinction de l'éclairage public est réglementée par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Dans les communes, cette question suscite le débat.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Émeline Piucco. « Éclairage des rues la nuit : faut-il poursuivre l'extinction ? Une pétition relance le débat », publié dans le quotidien <i>L'Est Républicain</i> , 17 janvier 2025.
Document 2	Association Agir pour l'environnement. « L'excès de lumière est une pollution réversible ». Disponible sur : jourdela nuit.fr/les-ressources . [consulté le 9 octobre 2024]
Document 3	Ville de Bruges. Affiche extraite du communiqué de presse « Les Brugeais se sont exprimés : la ville rallume son éclairage toute la nuit », 18 avril 2025. Disponible sur : www.mairie-bruges.fr

Document 1 : un débat sur l'éclairage public à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Fin 2022, l'annonce de l'extinction de l'éclairage public, pris pour faire face à l'envolée des coûts de l'énergie et pour préserver la biodiversité, avait soulevé des réactions divergentes. Quand certains soulignaient, sur les réseaux sociaux, une « excellente initiative » avec l'arrêt dès 23 h la semaine et à 1 h le week-end, d'autres évoquaient des craintes pour les déplacements tardifs et très matinaux.

Plus de deux ans après, une pétition réclamant le retour de l'éclairage public relance le débat. Elle a été publiée par la page Facebook Lunéville Actualités et comptabilise près de 400 signatures. Quentin, son administrateur, espère transmettre l'avis de plusieurs habitants et « faire bouger les choses ». Parmi les arguments utilisés, est évoqué le sentiment d'insécurité ressenti par certains usagers.

Sentiment et « réalité »

Cette impression ressentie lors des nuits noires n'est pas ignorée par la maire. Catherine Paillard apporte cependant une nuance : « Je ne vais pas dire le contraire, mais il y a une différence entre le sentiment d'insécurité et la réalité. »

D'après la municipalité et les forces de l'ordre, l'extinction n'a pas de répercussions sur les incivilités. « Il n'y en a pas plus qu'avant », confirme le commandant de police, Olivier Gauzail.

Cette constatation laisse des membres de l'autre partie sceptiques, comme Benoît Tallot. Le conseiller municipal, qui s'est récemment désolidarisé de la majorité, a publié une vidéo de l'un de ses trajets nocturnes, et le post a suscité de nombreuses réactions. « Je veux bien comprendre qu'il y a moins de cambriolages, mais pour les agressions, j'ai du mal à y croire. » [...]

Le sujet présente à la fois des avantages et des inconvénients, et ne fait pas l'unanimité. Sur le plan des travailleurs aux horaires atypiques, les discours varient également. « Cela change notre façon d'intervenir », indique Régis Peiffer, porte-parole du syndicat de police Unité 54. Déplacement des lieux de contrôle, inspection de l'environnement plus difficile, impact sur la vidéo surveillance... « Les collègues du terrain s'adaptent, mais cela complique leur travail. »

Le commandant Gauzail modère les propos, en rappelant qu'une personne circulant étrangement en voiture est, au contraire, plus visible dans le noir. « De plus, nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières depuis l'extinction. Nous avons des patrouilles intensives jusqu'à 23 h, après, elles sont plus espacées et effectuées sur intervention. »

Si les arguments de chacun se tiennent, l'aspect économique pourrait-il, lui, rassembler ?

Jusqu'à 600 000 € d'économie

Selon la municipalité, cette décision permet de ne pas dépenser entre 500 000 € et 600 000 € par an. « Ce chiffre s'appuie sur les factures. Nous n'avons pas bénéficié du bouclier tarifaire comme les particuliers », souligne la maire. En appliquant l'extinction de l'éclairage public, la ville est parvenue à ne pas subir les augmentations des prix de l'électricité. L'effort fourni a ensuite participé à la baisse de la part communale des impôts fonciers, au maintien des tarifs de la restauration scolaire et à la poursuite des investissements.

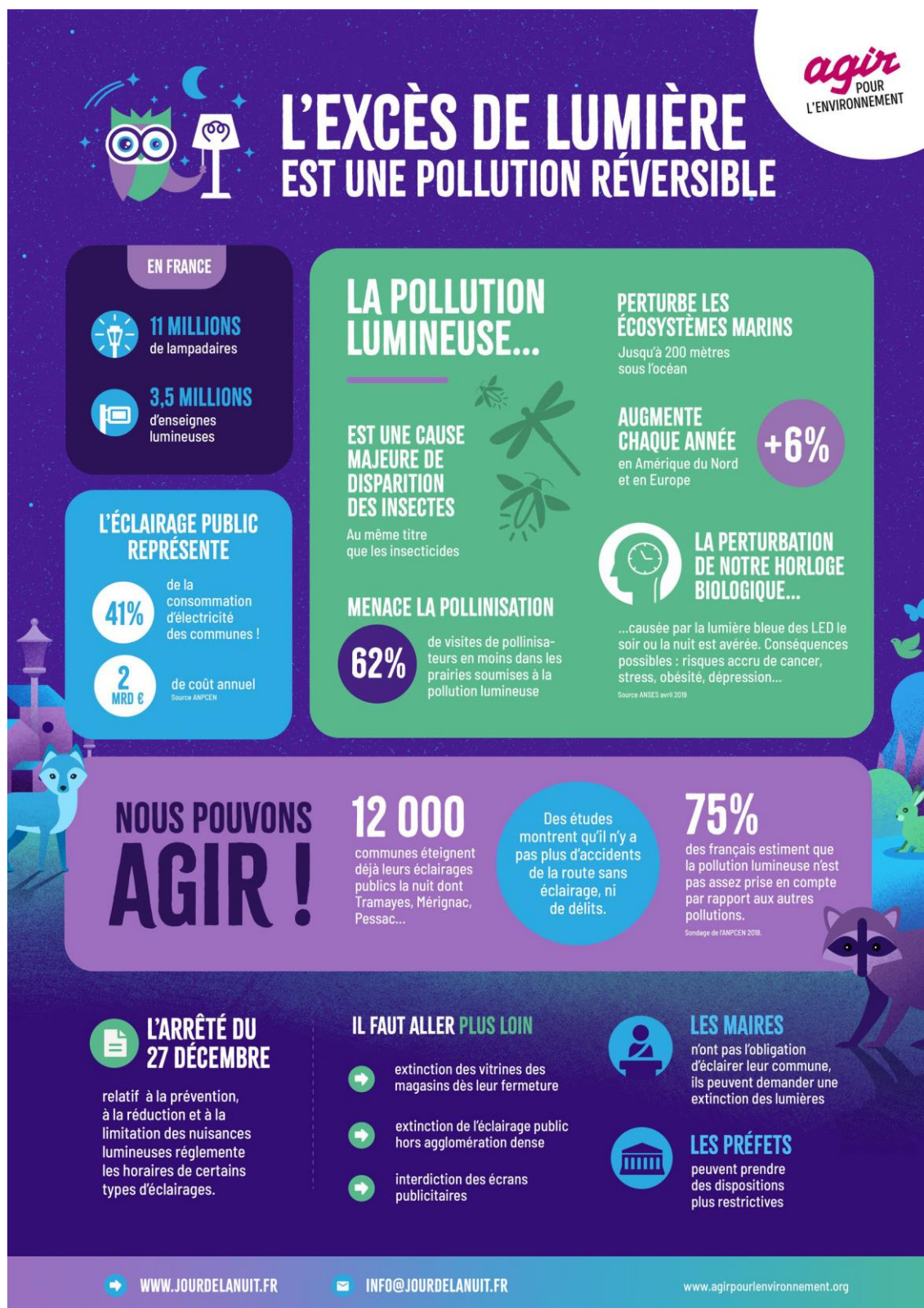
Des résultats qui ne convainquent pas pour autant à 100 %. « Des solutions techniques peuvent aujourd'hui aider à réduire la consommation, tout en assurant la sécurité de la population et protéger la nature », détaille-t-on de l'autre côté.

Source : Émeline Piucco. « Éclairage des rues la nuit : faut-il poursuivre l'extinction ? Une pétition relance le débat », publié dans le quotidien *L'Est Républicain*, 17 janvier 2025.

Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BMA-FHG-HGEMC-ME1	10/14

Document 2 : une action de sensibilisation à l'excès de lumière dans l'espace public.

Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.



Source : association Agir pour l'environnement. « L'excès de lumière est une pollution réversible ». Disponible sur : jourdelanuit.fr/les-ressources. [consulté le 9 octobre 2024]

Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BMA-FHG-HGEMC-ME1	11/14



Source : ville de Bruges. Affiche extraite du communiqué de presse « Les Brugeais se sont exprimés : la ville rallume son éclairage toute la nuit », 18 avril 2025. Disponible sur : www.mairie-bruges.fr.

Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BMA-FHG-HGEMC-ME1	12/14

QUESTIONS

Question 1 : complétez le tableau (**ANNEXE 1 page 14/14 à rendre avec la copie**) en identifiant les acteurs du débat sur l'éclairage public nocturne ainsi que leurs arguments. (Documents 1 et 2)

Question 2 : identifiez et justifiez les moyens utilisés par les différents acteurs pour encourager l'expression citoyenne. (Documents 1 et 3)

Question 3 : Vous êtes éco-délégué et vous organisez une concertation sur l'éclairage public aux abords de votre lycée. Dans un texte d'une dizaine de lignes, vous encouragez vos camarades à participer à cette consultation en rappelant le rôle du débat en démocratie.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

ANNEXE 1

À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

Arguments		
Acteurs		
	Favorables à l'éclairage public nocturne	Opposés à l'éclairage public nocturne